

Michel BENOIT  
Commissaire Enquêteur  
28, rue des Catalpas  
45550 Saint-Denis-de-L'Hôtel  
06 85 69 68 49  
[chmibenoit@gmail.com](mailto:chmibenoit@gmail.com)

Saint-Denis-de-L'Hôtel, le 7 février 2024

Objet : Projet de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de DRY présenté par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mission qui m'a été confiée au titre du dossier cité en objet, j'ai l'honneur de vous communiquer la synthèse des observations formulées par le public en confirmation de la présentation à vos services le 6 février 2024.

#### Objet de l'enquête

L'enquête concerne la modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de DRY afin d'autoriser l'accueil d'activités culturelle et de loisirs sur la zone d'activités de la Métairie.

Elle s'est déroulée du 8 janvier 2024 au 8 février 2024. J'ai remarqué sa bonne préparation et son bon suivi par les services concernés, ainsi que la sérénité de son déroulement.

#### Synthèse des observations

Seul une observation a été mentionnée sur le registre de la mairie de DRY. Les autres moyens à disposition du public n'ont pas été utilisés.

Date	Noms	Nature
23 janvier 2024	Mr POLLET Daniel	Exprime le souhait que soient organisées plus de réunions de concertation pour l'élaboration du PLUI-HD de la CCTVL.

Pour ma part disposant, de toutes les informations nécessaires à la bonne poursuite de ma mission, je n'ai pas de question. Je me permets de vous indiquer que vous pouvez m'adresser vos éventuelles remarques dans un délai de quinze jours.

Pour la bonne tenue du dossier, je vous saurai gré de bien vouloir me retourner un exemplaire signé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Commissaire Enquêteur

Michel BENOIT



CCTVL  
92 rue du Maréchal Foch  
45370 Cléry-Saint-André

le 15 février 2024



Jean Pierre DURAND  
Président de la Communauté de  
Communes des Terres du Val de Loire

